

Montréal, le 28 février 2005

Par télécopieur

M^c Félix Turgeon
Société en commandite Gaz Métro
1717, rue Du Havre
Montréal (Québec)
H2K 2X3

Objet : Prix du transport et de l'équilibrage

Notre dossier : R-3529-2004 (D-2004-196)

Votre dossier : 312-00223

Cher confrère,

La Régie a pris connaissance de la demande de Société en commandite Gaz Métro du 23 février 2005 d'ajuster les prix de ses services de transport et d'équilibrage conformément à ce qui est prévu aux clauses 2.1 des tarifs de transport et d'équilibrage.

Ces ajustements font suite à l'ordonnance AO-4-TGI-07-2003 de l'Office national de l'énergie, laquelle modifie les tarifs de TransCanada Pipelines Limited sur une base provisoire, à compter du 1^{er} mars 2005.

À la suite de l'examen de la demande, la Régie autorise SCGM à modifier les taux prévus à la clause 2 – Tarif de transport, selon les termes suivants :

2.1 **PRIX DU TRANSPORT**

Pour chaque m³ de volume retiré, les prix du transport, en date du 1^{er} mars 2005, sont les suivants :

zone Sud

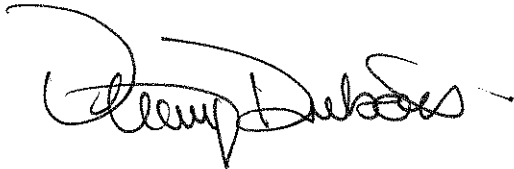
4,155 ¢/m³

zone Nord

3,698 ¢/m³

Quant au tarif d'équilibrage, la Régie autorise SCGM à créer un compte de frais reportés et à y comptabiliser le montant de diminution ainsi engendré de 57 000\$.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Véronique Dubois', with a stylized flourish at the end.

Véronique Dubois,
Secrétaire de la Régie de l'énergie

cc : Tous les intervenants